



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 14 NOVEMBRE 2017**

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouy-le-Potier** : M. Pascal HERRERO, M. Gilles BILLIOT

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Vincent CALVO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**ABSENTES EXCUSEES** : Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 septembre 2017 sera approuvé lors de la prochaine séance afin de compléter les interventions faites en séance.

## 1 - ADMINISTRATION GENERALE

### 1.1. Modification des membres des commissions communautaires de la CCPS

**Vote favorable à l'unanimité** pour DESIGNER pour la commission « Tourisme et culture », Emmanuel Fournier, en remplacement de Marc Brynhole, et modifier en conséquence la composition de cette commission.

### 1.2 Mise à disposition d'un local pour la préservation du fonds d'archives

**Vote favorable à l'unanimité** pour STOCKER les archives communautaires au siège de la Communauté de Communes, au sein de l'Hôtel de ville de La Ferté Saint-Aubin, et conclure à cet effet une convention de mise à disposition, à titre gracieux, avec la ville propriétaire du bâtiment.

### 1.3 Modification des statuts du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron

**Vote favorable à l'unanimité** pour EMETTRE un avis défavorable sur la proposition de statuts qui est faite à la communauté de communes par courrier reçu le 18 septembre 2017, et demander la modification des statuts du SEBB au regard des observations formulées.

## 2 - FINANCES – MARCHES PUBLICS

### 2.1 Effacement de dettes dans le cadre d'une liquidation judiciaire

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADMETTRE l'effacement des dettes faisant l'objet d'une identification particulière pour une somme totale de 510,00 euros à l'encontre de la SARL DIEMME NEON TRANSFORMER FRANCE.

## 2.2 Admissions en non valeurs

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADMETTRE en non valeurs les créances faisant l'objet d'une identification particulière pour une somme totale de 808,10 €.

## 2.3 Modification n°2 de l'AP/CP pour le réaménagement des locaux techniques du complexe aquatique

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER la modification n°2 de l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative au projet de « réaménagement du complexe aquatique du Cosson », pour un montant de 1 200 000 €.

| Numéro AP | Libellé                                                             | Montant de l'AP | CP 2016 | CP 2017   | CP 2018 |
|-----------|---------------------------------------------------------------------|-----------------|---------|-----------|---------|
| P201601   | Réaménagement des locaux techniques du complexe aquatique du Cosson | 1 600 000       | 24 000  | 1 300 000 | 276 000 |

| Numéro AP | Libellé                                                             | Montant de l'AP | Indemnités assurance | Subventions | FCTVA   | Autofinancement    |
|-----------|---------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------|-------------|---------|--------------------|
| P201601   | Réaménagement des locaux techniques du complexe aquatique du Cosson | 1 600 000       | 650 000              | 455 000     | 262 000 | 233 000 €<br>(15%) |

## 2.4 Décision modificative n°1 au budget annexe SPANC

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER la décision modificative n°1 du budget annexe SPANC.

Au sein de la section de fonctionnement, les chapitres de dépenses sont modifiés comme suit (l'équilibre est inchangé) :

| Dépenses de fonctionnement |                                         |             |
|----------------------------|-----------------------------------------|-------------|
| Chapitre                   | Libellé                                 | Montant TTC |
| 011                        | Charges à caractère général             | + 3 300 €   |
| 012                        | Charges de personnel et frais assimilés | + 1 000 €   |
| 023                        | Virement à la section d'investissement  | - 4 300 €   |
| Total                      |                                         | 0 €         |

Pour la section d'investissement, l'équilibre est modifié comme suit :

| Dépenses d'investissement |                             |             |
|---------------------------|-----------------------------|-------------|
| Chapitre                  | Libellé                     | Montant TTC |
| 21                        | Immobilisations corporelles | - 4 300 €   |
| Total                     |                             | - 4 300 €   |

| Recettes d'investissement |                                          |             |
|---------------------------|------------------------------------------|-------------|
| Chapitre                  | Libellé                                  | Montant TTC |
| 021                       | Virement de la section de fonctionnement | - 4 300 €   |
| Total                     |                                          | - 4 300 €   |

## 3 - RESSOURCES HUMAINES

### 3.1 Mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'Office du Tourisme

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER la convention de mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'office de tourisme, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 et jusqu'au 31 décembre 2018.

### 3.2 Mise disposition d'un agent communautaire auprès du CCAS de la Ferté Saint-Aubin

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER la mise à disposition, auprès du CCAS de La Ferté Saint-Aubin, d'un assistant socio-éducatif principal à hauteur de 70 %, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### 3.3 Renouvellement de l'adhésion au service de Médecine Préventive

**Vote favorable à l'unanimité** pour RENOUELER l'adhésion au service de Médecine Préventive du CDG 45 et AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

## 4 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 4.1 Zone d'activités de la Chavannerie II – cession d'une parcelle à Monsieur Patrice Pajon gérant de l'entreprise DEM Métrologie

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

- VENDRE à Monsieur Patrice PAJON gérant de l'entreprise DEM METROLOGIE, environ 1 900 m<sup>2</sup> issus de la parcelle de terrain cadastrées AV 83 p zone de la Chavannerie II, commune de La Ferté Saint-Aubin au prix de 12 €/m<sup>2</sup> soit 22 800 € HT.
- CONFIER la rédaction de l'acte à l'étude notariale de la Communauté de Communes, les frais étant supportés par l'acquéreur.

### 4.2 Zone d'activités Chavannerie II – cession d'une parcelle à Julie et Cédric SABARD, gérants de l'entreprise SCBL

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

- VENDRE à Julie et Cédric SABARD, gérants de l'entreprise SCBL, environ 6 000 m<sup>2</sup> issus de la parcelle de terrain cadastrée AV 83 p zone de la Chavannerie II, commune de La Ferté Saint-Aubin, au prix de 12 € le m<sup>2</sup> soit 72 000 € HT.
- CONFIER la rédaction de l'acte à l'étude notariale de la Communauté de Communes, les frais étant supportés par l'acquéreur.

### 4.3 Convention de servitudes avec ERDF sur la Chavannerie II

**Vote favorable à l'unanimité** pour AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, pour régularisation, à signer avec ENEDIS la convention de servitudes mentionnant l'implantation du poste de transformation sur la parcelle AV 74, et l'implantation d'une canalisation, accessoire de poste de transformation sur les parcelles cadastrées AV 7, 72 et 76 (ex AV 15).

## 5- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 5.1 Adhésion à l'Agence Loiret Numérique et désignation de délégués

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER les statuts de l'Agence Loiret Numérique et DESIGNER M. Olivier GRUGIER comme délégué titulaire et M. Hervé NIEUVIARTS comme délégué suppléant pour siéger au sein du comité syndical.

## 6- QUESTIONS DIVERSES

Avancement des travaux au complexe aquatique et communication autour de sa réouverture

### DECISIONS COMMUNAUTAIRES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L5211-10 du CGCT

N°16/2017 : Approbation et signature du contrat CC17017 relatif à la maintenance des logiciels Géosphère

La Ferté Saint-Aubin, le 15 novembre 2017

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

